

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Montpellier, le 25 septembre 2024

En présence de la ministre du Logement et de Rénovation urbaine, Valérie Létard, l'USH, l'UNCLLAJ, l'UNHAJ et la Banque des Territoires s'engagent pour favoriser l'accès au logement des jeunes majeurs issus de l'ASE

Congrès Hlm de Montpellier - Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat (USH), Jean-Michel David, président de l'UNCLLAJ (Union nationale du logement autonome des jeunes), Cathy Herbert, présidente de l'AFPOLs, Daniel Mosmant, administrateur de l'UNHAJ (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes) et Olivier Sichel, directeur général de La Banque des Territoires ont signé aujourd'hui une convention visant à favoriser l'accès au logement social des jeunes majeurs issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Au 31 décembre 2022, les Départements protègent au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance 310 577 mineurs et 34 105 jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans. La dénomination « jeunes majeurs » recouvre les majeurs, âgés de 18 à 21 ans, qui sont encore intégrés dans un parcours ASE ou qui sont sortis du dispositif. Une trentaine de milliers de jeunes majeurs perdent chaque année le bénéfice d'un toit en quittant la protection de l'enfance. Depuis la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, les jeunes majeurs anciennement placés lors de leur minorité sont prioritaires pour obtenir un logement social jusqu'à 3 ans après la sortie de leur parcours ASE. Cette priorité se met en place progressivement.

Les signataires de la convention se sont engagés à mettre en place des actions visant à amplifier le déploiement de cette priorité d'attribution.

Mobilisation des acteurs locaux par les têtes de réseaux, développement d'une application dédiée aux jeunes majeurs en faveur de leur autonomie, émergence d'actions partenariales et d'informations locales destinées aux jeunes majeurs, sensibilisation systématique des professionnels dans le cadre des formations – métiers, réalisation d'un guide commun, retour d'expériences sur les bonnes pratiques : autant d'engagements qui visent à augmenter le nombre de logements sociaux attribués aux jeunes majeurs, en partageant entre partenaires les enjeux de ce public spécifique.

A l'issue de la signature de la convention, Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat a déclaré : « *Il en va de l'avenir et de la dignité d'une société de traiter avec bienveillance et professionnalisme ses jeunes les plus fragilisés. Les organismes Hlm souhaitent contribuer à l'amélioration des conditions de logement des jeunes majeurs.* »

Olivier Sichel a complété : « *En tant qu'acteur engagé en faveur de l'amélioration des conditions d'accueil et de vie des jeunes de l'enfance protégée, au travers d'un plan dédié, et de premier financeur du logement social en France, nous avons à cœur de participer à cette mobilisation. C'est l'autonomie de ces jeunes et leur avenir qui sont en jeu.* »

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 559 opérateurs Hlm (fin 2023) à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2023, les organismes Hlm ont mis en chantier 71 800 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,8 millions de logements locatifs et 0,38 million de logements-foyers et logent environ 10,4 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accès social à la propriété : en 2023, 10 000 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 88 000 salariés.

Pour en savoir plus : www.union-habitat.org

À propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers.

Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires.

En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale.

Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

Banquedesterritoires.fr

Contact presse de l'Union sociale pour l'habitat : Anne Dechaumont – Tél. : 01 40 75 79 39 ou 07 64 57 85 66 – anne.dechaumont@union-habitat.org

[@UnionHlm](#)

Contact presse de la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) : Nathalie.police@caissedesdepots.fr – Tel : 06 07 58 65 19